

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 8 novembre 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS)**Membres absents** : M. BERTELOOT - Mme ROY - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - M. HELIE - Mme VANDRIESSE**OBJET****DE LA DELIBERATION****Fête foraine de la foire gastronomique - Hébergement des forains - Vente de fiches électriques**

Madame Koenders, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, des finances, de la modernisation du service public et du personnel

Mesdames, Messieurs,

Durant la fête foraine de la foire gastronomique, le stationnement des caravanes d'habitation des industriels forains s'effectue dans la cour de l'ancien marché aux bestiaux 5, boulevard de Chicago à Dijon.

L'installation électrique prévue par la Ville, à compter de cette année, nécessite la fourniture de fiches électriques spécifiques pour permettre le raccordement des caravanes d'habitation.

La Ville se propose d'acheter ces fiches et de les revendre aux industriels forains qui en seraient dépourvus, lors de leur arrivée sur le site de l'hébergement, pour leur permettre un branchement immédiat.

Il est proposé la vente de ces fiches électriques au prix de 27 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation, et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir,

- 1 - décider la vente, par la Ville, à l'occasion de la fête foraine de la foire gastronomique, de fiches électriques destinées aux caravanes d'habitation des industriels forains ;
- 2 - fixer le prix de vente de ces fiches électriques à 27 € l'unité, à compter de 2010 ;
- 3 - intégrer le produit de la vente de ces fiches dans la régie des halles et marchés.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 17/11/2010

Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

16 NOV. 2010

